

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/02/2020

L'an deux mil vingt, le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard de La BASSETIERE.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 04 février 2020

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Francis CHUSSEAU, Romain TESSIER, Sylvie LEBON, Sylvie MONTASSIER, Véronique DESMARICHAUX, Karin GAZEAU, Frank RABILLE, Freddy DEAU,

Excusés : Emilie RICHARD, Didier POIROUX, Corinne LAUNAY, Christian DUGUE,

Secrétaire : Roger GOMET

Le quorum étant atteint

Mr le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-rendu du 09 décembre 2019. A l'unanimité, le compte rendu est adopté.

Franck RABILLE a rejoint la séance à 20 h 50.

01/2020 – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES – MAPA AMENAGEMENT DES DEUX LOCAUX COMMERCIAUX PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°90/2019 du 09 décembre 2019, il a été décidé de lancer un marché à procédure adaptée pour l'aménagement intérieur de deux locaux commerciaux.

Mr Gomet, adjoint, présente le rapport d'analyses suite à cette consultation qui comprenait 8 lots. Il indique que les lots 1, 2 et 3 n'ont reçu aucune offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises suivantes ayant reçu les meilleurs classements pour les lots suivants :

Lot 4 : CHAPE CARRELAGE : - Entreprise BABU Willy de St JULIEN DES LANDES pour un montant de 6 614.22 € H.T. (estimation à 10 100 € H.T.)

Lot 5 : PEINTURE NETTOYAGE : - Entreprise VEQUAUD Bernard de NALLIERS pour un montant de 3 502.49 € H.T. (estimation à 5 600 € H.T.)

Lot 6 : PLOMBERIE SANITAIRES : - Entreprise PLOMBEO de MAREUIL SUR LAY pour un montant de 22 000.00 € H.T. (estimation à 19 900 € H.T.)

Lot 7 : CHAUFFAGE VENTILATION : - Entreprise PLOMBEO de MAREUIL SUR LAY pour un montant de 24 500.00 € H.T. (estimation à 23 000.00 € H.T.)

Lot 8 : ELECTRICITE : - Entreprise KIRIE ELECTRICITE des SABLES D'OLONNE pour un montant de 11 347.00 € H.T. (estimation à 16 500 € H.T.)

- déclare les lots 1, 2 et 3 (Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures Bois et Cloisonnements Plafonds Isolation) infructueux, faute de candidats.

- autorise le Maire ou un adjoint à relancer auprès d'entreprises pour les lots 1, 2 et 3 des demandes de devis.

- autorise Le Maire ou un adjoint, à signer les marchés de entreprises retenues y compris les meilleures offres résultant des devis des entreprises consultées pour les lots 1, 2 et 3

02/2020 – BUDGET EXPLOITATION COMMERCE MULTISERVICE – OUVERTURE DE CREDIT AU COMPTE 275 INVESTISSEMENT– CAUTION

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget exploitation commerce.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget EXPLOITATION COMMERCE 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 27 - Article 275 : 250 € autorisé

03/2020 – LABEL API CITÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il pourrait être intéressant d'obtenir pour la commune le label Api Cité. Il indique qu'un stagiaire du Lycée nature, pourrait dans le cadre d'une formation au Lycée Nature, être en stage pendant plusieurs mois en alternance entre la commune et le lycée, et ainsi préparer ce dossier de demande de label. Ce label montrera l'engagement de la commune en faveur des pollinisateurs sauvages et sa capacité à mettre en place des actions en faveur de l'environnement. De plus, sur la commune, le site de la Folie de Finfarine, est très engagé dans tout ce qui touche à la vie de l'abeille, et permet à 33 000 visiteurs par an de venir le découvrir.

04/2020 – ACHAT D'UN PODIUM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les associations de la commune ont demandé à pouvoir bénéficier d'un podium lors de leurs manifestations, et également pour les manifestations communales. Ce podium devrait faire environ 24 m².

Après devis, il s'agit de blocs de 6m² modulable pour un coût de 1699 € H.T. par bloc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'acquisition d'un podium pour 24 m² (soit 4 blocs).
- indique que ce podium sera prêté gratuitement aux associations (avec une caution non fixée à ce jour)

05/2020 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote des subventions aux associations en octobre dernier, deux associations n'avaient pas encore fourni leur bilan 2018 et leur prévisionnel 2019. Aussi, il avait été décidé de reporter le vote. Il indique que ces documents ont été apportés et qu'il est désormais possible de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-vote les subventions suivantes :

- UNC anciens combattants : 299.00 €
- Comité de Parents d'élèves : 2272.00 €

06/2020 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL FIXANT LES MODALITES DE GESTION D'ESPACES NATURELS SENSIBLES DU LAC DE FINFARINE

Monsieur le Maire indique que, comme tous les 3 ans, le Conseil Général de la Vendée a transmis les nouvelles conventions fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles « du lac de Finfarine » situé sur la commune de Poiroux pour les années 2020, 2021 et 2022.

Frank RABILLE, intéressé, est sorti de la salle du Conseil lors du vote de cette délibération.

Après avoir pris connaissance des modalités de la convention et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer les conventions fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles « du lac de Finfarine » situé sur la commune de Poiroux pour les années 2020, 2021 et 2022.

07/2020 – LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une ligne de trésorerie pour la fin des travaux de l'aménagement des locaux commerciaux et de la place de la mairie. Il indique que plusieurs recettes, notamment des subventions sur ces travaux, vont arriver prochainement et permettront de rembourser cette ligne de trésorerie.

Il présente l'offre du crédit agricole qui permet la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € maximum sur une durée de 12 mois maximum aux taux de 0.58 %, les intérêts étant calculés au trimestre, des frais de dossier de 100 € et une commission d'engagement de 0.15% prélevée à la mise en place.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer avec le crédit agricole, la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € aux conditions énumérées ci-dessus.

08/2020 – DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation scolaire de la famille GRELARD, demeurant au 37 les Ravaudières à POIROUX, pour leur enfant Tiago, afin de pouvoir le scolariser à l'école publique de Moutiers Les Mauxfaits.

Après en avoir délibéré, et comme pour chaque demande de dérogation scolaire, le Conseil Municipal :

- donne un avis défavorable à cette demande, estimant que la commune dispose des équipements nécessaires à la scolarisation de cet enfant, notamment avec un nouveau groupe scolaire, comprenant un restaurant scolaire ainsi qu'une garderie périscolaire.

09/2020 LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui a été demandé de pouvoir louer la salle des Associations pour des cours de danse. Il s'agirait d'environ deux heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer la salle des Associations aux personnes (particuliers) qui le demanderaient pour de petites activités sportives ou diverses au tarif de 8 € de l'heure.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles suivantes :

- Section C n° 432 : 97 rue du Payré
- Section C n° 474 : La Burelière
- Section C n° 475 : La Burelière

Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé par les parents et les enseignants une personne supplémentaire pour la surveillance de la cour pendant le temps du déjeuner.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe.

La date de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est fixée au 28 février 2020 à 14 h 30.

Afin de faciliter la recherche de candidats pour la location-gérance du café multiservices, proposé de signer un bail avec le cabinet Michel SIMON, situé à La Roche-sur-Yon, pour la du fonds de commerce. Avis favorable.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût du voyage en Normandie (plag débarquement), au mois de mai 2020 pour les élèves de CM2, dans le cadre du passeport du civ s'élèvera à moins de 2 000.00 €, en partenariat avec la commune de Talmont-Saint-Hilaire.

Date du prochain conseil municipal : 02 mars 2020

Séance levée à 21 h 42.

Signatures :

Edouard de La BASSETIERE	Corine LAUNAY
Francis CHUSSEAU	Frank RABILLE
Roger GOMET	Karine GAZEAU
Véronique DESMARICAUX	Sylvie LEBON
Freddy DEAU	Sylvie MONTASSIER
Emilie RICHARD	Christian DUGUE
Didier POIROUX	Romain TESSIER